VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 22 juin 2017

Présents : MM & Mme Defat A, Bourgmestre-Président,
Arnould P, Poncelet J , Denis G et Houthoofdt A, Echevins,
Joris B, Présidente CPAS,
Gobert A, Dachy F, Istace F, Lemmens V, Albert A, Maqua J, Adam D, Georges N, Gérard A, Pochet A, De Wachter P, Conseillers,
Mathieu J, Directeur général.

La séance publique est ouverte à 20 H.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. **P.V. de la séance du 23.05.17 : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce P.V.

Comptabilité

2. **Marché relatif au financement global du Programme Extraordinaire 2017 – Répétition de services similaires : décision de traiter le marché relatif aux dépenses extraordinaires de l'exercice 2017 par procédure négociée sans publicité avec Belfius Banque SA selon les modalités prévues dans le CSC adopté par le Conseil Communal du 29.04.14 & de solliciter l'adjudicataire dudit marché afin qu'il communique une nouvelle offre sur base de l'estimation d'emprunts suivante : 3 169 208,23€ en 20 ans : approbation.**

A l'unanimité, approuve ce marché.

3. **Plan comptable de l'eau : fixation du Coût vérité du CVD : approbation.**

Par 9 oui et 8 abstentions (MM Gobert, Dachy, Istace, Albert, Adam, Mmes Lemmens, Maqua, Georges), approuve ce plan comptable portant le coût vérité du CVD à 2,29 € (augmentation de 0,09 €).

Fabriques d'Eglise

4. **Approbation du compte 2016 des F.E. de Les Hayons, Ucimont, Bouillon & Rochehaut.**

A l'unanimité, approuve le compte 2016 des F.E. présentant un boni de :

- Les Hayons 24.939,25 €
- Ucimont 41.643,47 €
- Bouillon 3.504,56 €
- Rochehaut 41.150,66 €.

Associations-intercommunales

5. **Assemblée Générale Ordinaire des Intercommunales Idelux, Idélux- Finances, Idelux Projets Publics & AIVE du 28.06.17 à Bertrix : approbation des points mis à l'ordre du jour.**

Par 16 oui et 1 abstention (Mr Gobert justifiant son abstention par ses propos émis lors du conseil communal du 23.05.2017 « vu ce qui se passe et ce qu'on vit actuellement au niveau des

intercommunales, il faut y aller »), approuve les points mis à l'ordre du jour de ces assemblées générales.

Conventions

6. **Renouvellement de la convention pour la collecte des textiles ménagers entre la Ville et l'asbl « Terre » à partir du 01.10.17 jusqu'au 30.09.19 : approbation.**

A l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention.

7. **Avenant à la Convention du 19.12.13 entre la Ville de Bouillon et l'asbl PROMEMPLOI - Service Accueil Assistance – modification des tarifs : approbation.**

A l'unanimité, approuve l'avenant à la convention du 19.12.2013.

Règlements

8. **Règlement d'ordre intérieur du camping Communal Halliru. Ajout : obligation pour tous les détenteurs de caravanes d'avoir des petites citernes pour récolter les eaux de vaisselle**.

A l'unanimité, vote cet ajout au règlement d'ordre intérieur.

Circulation routière

9. **Règlement complémentaire de roulage : création d'une place de taxi, quai des Remparts à Bouillon.**

A l'unanimité, vote ce règlement complémentaire de roulage.

Aliénations

10. **Vente à LA SPRL J-Meta d'une partie de parcelle communale, d'une contenance globale de 20 a 74 ca.,sise à Bouillon, au lieu-dit « Beaubru », cadastrée 1ère Div, S° D, n° 219f avec soustraction au régime forestier.**

A l'unanimité, approuve cette vente pour un montant de 7.480 €.

11. **Achat de la Ville de Bouillon aux Consorts Gillet-Rousseaux d'une emprise de 72 ca, pour le captage Pré Cochette, à prendre dans la parcelle sise à Noirefontaine, au lieu-dit « A la Voie de Bellevaux », cadastrée 6ème Div., S° D, n° 671b suivant le plan de division du 03.11.14 dressé par Tenson & Huon pour la somme de 80,00€.**

A l'unanimité, approuve cet achat .

12. **Vente avec déclassement, en faveur de Valentin Mahin, d'une partie d'excédent de voirie d'une de 99 ca sis devant sa propriété située rue des 4 Moineaux, 19 à 6832 Curfoz, cadastrée 9éme Div., S°B, n° 187 R pour le prix de 54,00€/m² + Approbation du plan d'alignement consécutif à cette vente : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette vente et le plan d'alignement consécutif à cette vente.

Mr Gobert quitte la séance.

13. **Demande de permis d'urbanisme pour la construction d'une maison à Corbion, rue de la Bourdoise, 33 par Mr Hendrik Devriese. Convention de cession d'immeuble en sous-sol et pleine propriété avec constitution de servitude : 4 emprises à céder à la Ville pour une**

contenance globale de 72 ca à prendre dans les parcelles privées sises à Corbion, cadastrées 3ème Div., S° B , n° 366E5, 379C et 378R : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention de cession d'immeuble en sous-sol et pleine propriété avec constitution de servitude, les frais étant à charge du demandeur.

Mr Gobert rentre en séance.

<u>Urbanisme – PCM – Crédits d'Impulsions</u>

14. **Procédure de déclassement comme monument de l'édifice rural sis à Les Hayons, rue des Alleines, 5, cadastré 5ème Div., S°A, n° 612c : approbation.**

A l'unanimité, approuve cette procédure.

<u>Travaux</u>

15. **CSC pour marché de conception et de réalisation d'un préau dans les écoles communales de Noirefontaine et Ucimont : approbation.**

A l'unanimité, vote ce cahier spécial des charges dont le montant estimatif s'élève à 30.000 €.

<u>P.C.S.</u>

16. **Charte « Droits de l'Homme » de Amnesty : adhésion avec désignation de Bénédicte Joris & Guy DENIS en tant qu'Echevins en charge des Droits Humains.**

A l'unanimité, adhère à cette charte des « Droits de l'Homme » d'Amnesty International et désigne Mme Bénédicte Joris et Mr Guy Denis en qualité d'échevin en charge des droits humains - Bouillon devient « Ville Lumière 2017 ».

17. **Location d'un immeuble sis rue de Laitte à Bouillon en tant qu'espace rencontre avec mise à disposition gratuite du chapitre 12 « Le Bilboquet » : décision de principe.**

A l'unanimité, marque son accord de principe au sujet de cette location et charge le Collège Communal de peaufiner le dossier.

<u>Point supplémentaire demandé par Mr Pol De Wachter en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.</u>

18. **CSC pour les travaux de réfection Rue du Moulin et Rue du Petit à Bouillon avec D.E. et égouttage.**

A l'unanimité, vote ce cahier spécial des charges au montant estimatif de 473.888,20 € HTVA.

<u>Point supplémentaire demandé par Mr Frank Istace en vertu de l'article 1122-24 du CDLD.</u>

19. **Révision du règlement d'aide à l'exploitation (local/acquisition) de cellules commerciales vides pour des porteurs de projets encadrés.**

Par 3 oui (MM Adam, Istace, Gobert), 4 abstentions (MM Albert et Dachy, MMes Maqua, Lemmens° et 10 non (MM Defat, Arnould, Poncelet, Denis, Houthoofdt, De Wachter, Mmes Joris, Pochet, Gérard, Georges), refuse cette demande.

<u>Questions de Mr Albert</u>

a. **Problème d'insécurité dans le parc des sépulcrines**

« Doléances de citoyens bouillonnais et de personnes de passage concernant des nuisances sur la

plaine de l'Archéoscope. Regroupements de personnes consommant des boissons alcoolisées, chiens en divagation, attitude agressive envers les promeneurs… »

Il est primordial d'agir rapidement et de faire respecter le règlement communal en vigueur, tant au niveau de la consommation d'alcool que la tenue des chiens en laisse et le port de la muselière pour les races concernées afin que le parc retrouve sa sérénité.

Le Bourgmestre répond que des instructions dans ce sens ont été données à la Police et à l'Educateur de rue.

b. Quel est l'avancement de l'installation des caméras de surveillance dans le centre-ville ?

Le Bourgmestre répond qu'un projet existe avec la Zone de Police et est inscrit au budget 2017. La Zone de Police est chargée de ce dossier.

c. Quid de l'avenir de la Police de proximité et de leurs locaux ?

D'ici quelques semaines, l'ensemble des policiers du service Intervention quitteront Bouillon pour rejoindre les nouveaux bâtiments de Bertrix. Il ne restera donc que les agents de proximité qui bien que 4 « sur papier » ne sont effectivement plus que 3. Au vu de ce nombre ridicule, quelles vont être les mesures prises pour assurer malgré tout la sécurité des résidents bouillonnais ? Lors des diverses manifestations des effectifs seront bien mis en place par la Zone de Police mais en-dehors de ces festivités ?

Le Bourgmestre répond que la police de proximité sera logée dans l'ancien commissariat de l'Hôtel de Ville de Bouillon à partir de la mi-juillet 2017.

d. Véhicule immobilisé depuis le mois de novembre 2016 au Quai de la Maladrerie suite au décès de son propriétaire - quelles sont les solutions ?

Le Bourgmestre répond que la police s'en occupe.

e. Disparition d'une carte lors du déménagement de la salle des archives à l'Administration Communale

En sait-on plus sur l'endroit où cette carte pourrait se trouver ? Une plainte pour vol a-t-elle été déposée ?

Le Bourgmestre répond qu'une plainte a été déposée. On attend le résultat de l'enquête.

f. **Réunions ADL et ACAB**

A relancer avec le Bourgmestre.

Le Bourgmestre précise que lors de ces réunions, l'ADL remplace le Bourgmestre.

g. Quid maison médicale ?

Le Bourgmestre répond que ce projet est en phase de négociation avec les médecins et Idélux ; de plus amples informations lors du conseil de fin août 2017 seront fournies.

<u>Intervention de Mr Gobert</u>

Un article « 60 » avait été mis à la disposition du S.I. Corbion par le CPAS. Il n'est plus là et le Village de Corbion est de moins en moins entretenu.

Le Bourgmestre répond que le S.I. a transmis les mêmes doléances et le Collège du 20.06.2017 a chargé le service Travaux de se pencher sur cette problématique.

Il est 21 H 50. Le Président lève la séance.
Approuvé en séance du 29 août 2017.

Par le Conseil :

Le Directeur général,	Le Président,
J. MATHIEU	A. DEFAT